FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK AGOPLAC PISTO V6 NEUTRE
Remplace la date 26-mars-2024

Date de révision 02-janv.-2025
Numéro de révision 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK AGOPLAC PISTO V6 NEUTRE

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe **112**
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)
Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques.	
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane; Acétone; Copolymère de p-tert-butylphénol et de formaldéhyde ; Colophane; 2,5-di-tert-pentylhydroquinone

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger spécifiques de l'UE
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO2, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction
P391 - Recueillir le produit répandu
P405 - Garder sous clef
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires
Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

PBT & vPvB
Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE)	Limite de concentration	Facteur M	Facteur M (long	Notes

		nt REACH		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100223-9	40 - <80	01-2119486291-36-xxxx	926-605-8	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	-
Acétone 67-64-1	>25 - <40	01-2119471330-49-XXXX	200-662-2 (606-001-00-8)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	-
Copolymère de p-tert-butylphénol et de formaldéhyde 25085-50-1	1 - <5	[7]	-	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	-
Colophane 8050-09-7	0.1 - <0.5	01-2119480418-32-XXXX	232-475-7 (650-015-00-7)	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	-
2,5-di-tert-pentylhydroquinone 79-74-3	0.05 - <0.1	01-2119539460-43-XXXX	201-222-2	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	10	-

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

NOTE [7] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptes d'enregistrement

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	926-605-8	RR-100223-9	-	3400	-	-	-
Acétone	200-662-2 (606-001-00-8)	67-64-1	5800	-	-	-	-
Colophane	232-475-7 (650-015-00-7)	8050-09-7	-	-	-	-	-
2,5-di-tert-pentylhydroquinone	201-222-2	79-74-3	1900	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO_2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie.

Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Adhésifs.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100223-9	-	VME= 400 mg/m³ (supplier)
Acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	VLEP 8h: 500 ppm VLEP 8h: 1210 mg/m³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 2420 mg/m³
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	VLEP 8h: 10 mg/m³
Colophane 8050-09-7	-	VLEP 8h: 0.1 mg/m³
Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène RR-45541-4	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m³ S*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m³ TWA: 1000 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m³ STEL: 1500 mg/m³ S*

Nom chimique	Union européenne	France
Acétone 67-64-1	-	- urine (Acetone) - end of shift

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100223-9)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	13 964 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5 306 mg/m³	

Acétone (67-64-1)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	186 mg/kg pc/jour	
À court terme Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	2420 mg/m³	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	1210 mg/m³	

Colophane (8050-09-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2131 mg/kg pc/jour	

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100223-9)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1 377 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1 131 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1 301 mg/kg pc/jour	

Acétone (67-64-1)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	200 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	62 mg/kg pc/jour	

Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	62 mg/kg pc/jour	

Colophane (8050-09-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1065 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1065 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Acétone (67-64-1)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10.6 mg/l
Eau douce – intermittent	21 mg/l
Eau de mer	1.06 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	30.4 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	3.04 mg/kg de masse sèche
Terrestre	29.5 mg/kg de masse sèche

Colophane (8050-09-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.002 mg/l
Eau de mer	0 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.007 mg/l
Sédiments marins	0.001 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du corps Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Solvant.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	56 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Liquide inflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	13	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1.2	
Point d'éclair	-17 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	non applicable. Insoluble dans l'eau.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	228.1 mm²/s	@ 40°C
Viscosité dynamique	300 - 500 mPa s	@ 20 °C
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	<110 kPa	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	0.82 g/cm³	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	17
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	>2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	>2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillar	>5 mg/l

d)
ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	LD50 >16.5 g/Kg (Rattus) (OECD Guideline 201)	LD50 >3.35 g/Kg (Oryctolagus cuniculus) (OECD 402)	LC50 (4h) =73680 ppm (Vapour - Rat)
Acétone	=5800 mg/kg (Rattus) 3000 mg/Kg (mouse)	>15800 mg/Kg (Rattus)	=79 mg/l(Rattus) 4 h
Copolymère de p-tert-butylphénol et de formaldéhyde	>2000 mg/Kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	-
Colophane	>2000 mg/Kg (Rattus)	> 2500 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=1.5 mg/L (Rattus) 4 h
2,5-di-tert-pentylhydroquinone	=2 g/kg (Rattus)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Acétone (67-64-1)					
Méthode	**Espèce**	**Voie d'exposition**	**Dose opérante**	**Durée d'exposition**	**Résultats**
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Acétone (67-64-1)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
GPMT - Guinea pig maximisation test	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acétone (67-64-1)					
Méthode	**Espèce**	**Voie d'exposition**	**Dose opérante**	**Durée d'exposition**	**Résultats**
Expériences réalisées en pratique					Effets narcotiques

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétone (67-64-1)					
Méthode	**Espèce**	**Voie d'exposition**	**Dose opérante**	**Durée d'exposition**	**Résultats**
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	200-3400 mg/kg pc/jour	91 jours	Dose sans effet nocif observé DMENO 1700 mg/kg pc/jour
Non précisé	Rat	Inhalation	19000 ppm	14, 28, 56 jours	CSENO 19000 ppm Dose sans effet nocif observé

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100223-9	EL50 (72h) = 55 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LL50 (96h)=12mg/L (Oncorhynchus mykiss)Semi-static OECD 203	-	EL50 (48h) = 3 mg/l (Daphnia magna)		
Acétone 67-64-1	-	LC50 96 h 4.74 - 6.33 mL/L (Oncorhynchus mykiss)	EC50 = 14500 mg/L 15 min	EC50 48 h 10294 - 17704 mg/L (Daphnia magna Static)		
Colophane 8050-09-7	EC50: =400mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) >10mg/L (Danio rerio)	EC50 = 31.5 mg/L 30 min	EC50 48 h >100 mg/L (Daphnia magna)		
2,5-di-tert-pentylhydroquinone 79-74-3	CE50 (72h) 1.2 - 1.7 mg/L Algae	CL50 (96h) 0.013 mg/L (Lepomis machrochirus)	-	CE50 (48h) 0.91 Daphnia (Daphnia Magna)		10

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100223-9)			
Méthode	**Durée d'exposition**	**Valeur**	**Résultats**
	28 jours	biodégradation	98 % Facilement biodégradable

Acétone (67-64-1)			
Méthode	**Durée d'exposition**	**Valeur**	**Résultats**
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	biodégradation	91 % Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acétone	-0.24
Colophane	7.7
2,5-di-tert-pentylhydroquinone	2.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acétone	La substance n'est pas PBT/vPvB
Colophane	La substance n'est pas PBT/vPvB
2,5-di-tert-pentylhydroquinone	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque :	Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse. Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquettes	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	640D
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	33

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (-17°C c.c.), Polluant marin
14.5 Polluant marin	P

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	Aucun(e)
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-E, S-D

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le	3

transport

14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	3L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation
Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)
P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES
E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590
non applicable.

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Ce produit contient:

Nom chimique	Signalement des transactions suspectes, des disparitions et des vols	Limité	Registration
Acétone - 67-64-1	Réglementé		

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétone 67-64-1	RG 84
Colophane 8050-09-7	RG 65,RG 66

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets
LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA: Association internationale du transport aérien
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
Date de révision	02-janv.-2025
Remarque sur la révision	Sections de la FDS mises à jour 2 3 8 11 12 15 16
Conseil en matière de formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs
Informations supplémentaires	Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une

assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité